



Memento des services enfance

Accueil périscolaire
matin et soir

Accueil de loisirs
mercredis
et vacances

Cantine



Pour les enfants scolarisés de la petite section au CM2 !

Fonctionnement des services enfance

L'accès aux services cantine/périscolaire/accueil de loisirs ne peut se faire qu'après validation du dossier d'inscription auprès du service enfance (disponible en mairie ou à télécharger sur dingystclair.fr).

Réservation

- A l'année au moyen de la fiche de fréquentation jointe au dossier d'inscription
- Sur le portail parent : <http://www.logicielcantine.fr/dingy-saint-clair>

En cas d'urgence uniquement par mail : periscolaire@dingystclair.fr ou au 04 50 02 19 03 (9h-11h30 et 13h45-16h).

Restaurant scolaire

- **Réservations et modifications** possibles sans frais jusqu'au jeudi soir minuit de la semaine précédant l'inscription
- **Inscription après jeudi soir minuit** : elle doit rester exceptionnelle et être signalée avant 9h00 à la commune pour le jour même. Une majoration de 2€ sera appliquée au tarif dû.
- **Absence** : réduction possible, à partir du 2ème jour d'absence sur présentation d'un certificat médical.
- **Sortie scolaire/absence d'un enseignant/grève** : inscription automatiquement annulée

Périscolaire

- **Réservations et modifications** possibles jusqu'au jeudi soir minuit de la semaine précédant l'inscription (pas d'inscription préalable pour la garderie du matin)
- **Inscription-annulation après le jeudi soir minuit** : elle doit rester exceptionnelle et être signalée avant 9h00 à la commune pour le jour même.

Accueil de loisirs TIKOULI

Les mercredis :

- Nombre de places limitées, priorité aux enfants inscrits à l'année et toute la journée. Réservations faites par abonnement par le service périscolaire.
- **Inscription à la journée ou à la demi-journée.**
- **Absences ou annulation** : toute absence est facturée (sauf arrêt maladie). **Veillez contacter le service pour les inscriptions occasionnelles (selon places).**

Les vacances scolaires : Une semaine à chaque vacances (Toussaint, Février, Avril et juillet) inscription avant chaque période à l'aide du bulletin diffusé 1 mois avant (écoles, mail et site internet).